

CMP CNEAP-GOFPA 11-12 janvier 2021

La commission mixte paritaire CNEAP/GOFPA s'est une nouvelle fois réunie les 11 et 12 janvier derniers. **Une étape importante a été franchie dans l'intérêt de tous les salariés et des établissements.** Un accord doit prochainement être signé pour garantir le maintien des conventions collectives actuelles et des accords sur l'aménagement du temps de travail **jusqu'à la rentrée 2022.**

Pour rappel, le collège employeur avait dénoncé unilatéralement ces textes et, **de ce fait, les salariés risquaient de voir tous les avantages conventionnels disparaître le 21 février 2021.** Le Snec-CFTC a toujours défendu l'absolue nécessité d'avoir du temps pour négocier un nouveau texte et s'est engagé pour ne pas revenir au seul code du travail. Les négociateurs du Snec-CFTC ont exprimé cette position par une déclaration en séance :

*Le Snec-CFTC souhaite redire que cette dénonciation a vraiment été **la mauvaise idée au mauvais moment.** Nous l'avons pensé dès le début et la suite des événements nous a confortés dans cette conviction. Nous regrettons que par la pression mise sur les organisations syndicales, **le collège employeur minimise sa responsabilité** dans les conséquences de ces dénonciations.*

Nous redisons notre volonté de poursuivre les actions judiciaires en cours pour faire reconnaître, notamment, la déloyauté d'une dénonciation, décidée alors que l'arrêté de représentativité avait été annulé.

*Mais, le Snec-CFTC veut aussi agir dans l'intérêt, aujourd'hui et demain, des salariés et des établissements (les deux étant liés). **La négociation et la conviction que le dialogue doit et peut l'emporter, font partie de l'ADN du Snec-CFTC.***

Malgré une confiance fortement ébranlée par la dénonciation, fragilisée encore par la proposition de texte du collège employeur volontairement teintée de provocation à l'égard des salariés, nous pensons que c'est en restant enracinés dans nos valeurs que nous pourrons avancer.

Le collège employeur a assumé sa responsabilité de la dénonciation mais réfute la notion de déloyauté.

Dans tous les cas, il faudra effectivement des négociations loyales pour arriver à un texte acceptable : lors de cette même commission, le collège employeur a remis une proposition plus complète de texte, enrichi grâce aux questions des organisations syndicales depuis plusieurs mois. Le Snec-CFTC a pris acte de ce travail important du collège employeur mais il considère **que les propositions sont toujours trop minimalistes** et apportent peu d'avantages par rapport au code du travail. La remise de ce texte était une étape très attendue : **les négociations ont commencé dans la foulée. Enfin !**